



La Poste

En direct des Négociations

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications

N° 5

Montreuil, le 14 décembre 2012

Les Ministres de tutelles, madame Pellerin et Monsieur Montebourg, ont reçu les organisations syndicales à la demande de celles-ci.

La CGT a rappelé la situation difficile, toujours vécue par les postiers et la nécessité que la stratégie économique et sociale de La Poste soit changée au profit d'une nouvelle au service de la population et dans laquelle les femmes et les hommes de La Poste y aient toute leur place.

Les Ministres ont confirmé leur volonté que les organisations syndicales prennent part aux négociations sur le contenu du contrat de Service Public et du plan stratégique.

La CGT fera ses propositions correspondant aux attentes de la population et du personnel.

Les négociations en cours à La Poste, dans le même ordre d'idée doivent donc répondre aux revendications des postiers en matière de salaire, emplois, conditions de vie et de travail, service public.

Toutefois, même si c'est la période, rien ne sera déposé dans la cheminée

Les postières et les postiers ne doivent compter que sur leur mobilisation. C'est pourquoi le CGT met en débat l'idée d'une journée d'action à La Poste fin janvier-début février. Elle s'est aussi adressée dans ce sens aux autres organisations syndicales.

**DISCUTONS-EN,
NOTRE AVENIR EST
ENTRE NOS MAINS**

NÉGOCIATIONS SUITE AU GRAND DIALOGUE

LA CGT S'ADRESSE À LA POSTE POUR UNE VÉRITABLE RÉPONSE AUX REVENDICATIONS DES POSTIERS

Lettre de Colette Duynslaeger, Secrétaire Générale de la CGT-FAPT à Madame Sylvie François, Directrice Générale Adjointe de La Poste

Montreuil, le 13 décembre 2012

Objet : remarques de la CGT sur le projet d'accord cadre.

Madame,

Nous venons de recevoir un nouveau projet d'accord cadre pour la plénière du 14 décembre.

S'il fait l'objet d'une réécriture du préambule et d'une ré-articulation des thèmes d'ambition avec pour chacun des mesures immédiates, force est de constater que nous sommes encore loin d'un cadrage qui permette de répondre au besoin criant de ré-humanisation de La Poste et aux attentes des postières et postiers.

Ces termes ne sont d'ailleurs jamais employés, pas plus que le mot « emploi » qui est pourtant l'enjeu essentiel avec la question des salaires, pour répondre aux revendications en matière de conditions de vie et de travail des postiers et des besoins de la population en matière de service public.

Pire, il voudrait tenter d'imposer des thèmes de négociations qui n'ont pour l'heure pas abouti comme le Télétravail ou encore d'introduire un chapitre sur les CHSCT mais qui, sur le principe, laisse entendre que se prépare déjà la suite des réorganisations dont on connaît les effets dévastateurs pour le personnel.

Un accord cadre, et vous le savez, engage l'ensemble des négociateurs sur les décisions qui y sont inscrites et comme son nom l'indique, cadre le contenu des futures négociations. Cela nous amène en tant qu'organisation syndicale à être très vigilante sur les contours et thèmes choisis.

Plus concrètement nous réaffirmons notre volonté d'y voir inscrits :

Tout d'abord sur le champ d'application : La précision concernant les salariés : CDI, CDD, contrat d'apprentissage...

Pour les mesures immédiates sans ordre de priorité:

- Un plan de transformation des CDD et des intérimaires avec reprise de leur ancienneté en CDI à temps complet sera mis en œuvre sans tarder.
- Une négociation s'ouvrira pour offrir à tous les Postières et Postiers un plan de formation professionnelle qui leur permet, s'ils le souhaitent de voir leur carrière évoluer dans les différents métiers de La Poste.

(.../...)

- (.../....) Dans le cadre de l'ouverture des négociations salariales pour 2013, la prise en compte de la détérioration des conditions de vie et de travail et de perte de pouvoir d'achat durant ces dernières années et leurs compensations immédiates, l'octroi de 400 euros pour tous, le paiement du temps partiel des agents contractuels sur les mêmes bases que celui des agents fonctionnaires
- Une négociation s'ouvrira pour permettre aux postières et postiers de trouver les moyens de concilier les trajets domicile/lieu de travail modifiés par les réorganisations, les horaires de prises et/ou de fins de services, les temps et la qualité des repas pris à l'extérieur ...
- Congés 2012, des moyens exceptionnels seront dégagés afin d'accorder les reliquats de congés 2012 dans la mesure du possible à la demande. La possibilité de report jusqu'au 31 mai 2012 de congés 2012 doit être offerte pour tous. Pour éviter, en 2013, le renouvellement de gestion difficile des CA, La Poste s'engage à mettre en œuvre les moyens pour répondre à toutes les demandes.
- Élaborer des bilans contradictoires sur les réorganisations et restructurations des services et en tenir compte dans les nouveaux projets.
- Prendre en compte l'engagement des Postières et Postiers dans leurs métiers en reconnaissant leurs qualifications au travers d'une revalorisation des niveaux de classification des différents métiers. La promotion par REP doit être élargie et être réellement à l'ancienneté et non au profil.
- La Poste s'engage à mettre fin aux sanctions et procédures en cours engagées contre les salariés et leurs représentants mises en place dans le cadre des différents mouvements sociaux qui s'opposaient aux restructurations imposées.

A ce propos et concernant plus largement la question de la qualité du dialogue social, au-delà du texte que vous proposez, nous considérons que les postières et postiers doivent être considérés à égalité de traitement.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui dans les services de La Poste et notamment pour celles et ceux de COLIPOSTE.

En effet, toutes absences y compris pour activité syndicale durant le mois de décembre leur est imputé financièrement.

C'est purement inadmissible et nous vous prions de mettre fin immédiatement à ces pratiques et que vous nous le confirmiez par écrit.

Enfin, pour les lundi 24 décembre et 31 janvier, nous exigeons que des mesures rapides soient prises pour permettre à minima l'octroi d'un des deux ponts pour tous les postiers.

Dans l'attente, veuillez agréer Madame mes sentiments distingués.

Le personnel a fait part de ses attentes que ce soit dans le cadre de mobilisations locales et nationales tant que la phase d'écoute du printemps dernier. Concrètement La Poste ne répond pas aux revendications. En exemple les colipostiers, les agents du SCCE, des PIC de Vitrolles et de Rennes, les postiers du Val d'Oise, d'Auvergne, du Limousin, des Yvelines, du Rheu, les forces de ventes, ... (liste non exhaustive), ont lutté ces dernières semaines.

Leurs revendications étaient diverses mais pas si variées. L'arrêt des réorganisations, l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications, le repyramidage des grades, À toutes ces revendications, La Poste choisi de ne pas répondre.

Les luttes portent aussi le respect du droit syndical, de lutter, de revendiquer, contre les licenciements. Nous pensons notamment à Mohamed Yaquobi dans l'Hérault et Aurélien Grasso dont les sanctions doivent être abandonnées. Nous demandons aussi la relaxe pour les postiers des Hauts de Seine.

Nous sommes donc loin encore aujourd'hui de la réponse aux revendications du personnel

Corsetés par une stratégie qui ne vise que la réduction des coûts d'exploitations au détriment du service public et de l'emploi, les dirigeants de La Poste n'en sont qu'à proposer des « mesurette ».

LA CGT APPELLE TOUTES LES POSTIÈRES ET TOUS LES POSTIERS À CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MOBILISATION D'AMPLEUR À LA POSTE SANS ATTENDRE, À DÉCIDER COLLECTIVEMENT ET MASSIVEMENT DES FORMES D'ACTIONS À DÉVELOPPER POUR GAGNER :

✚ **Sur l'emploi** - cela passe par la déprécarisation des intérimaires en augmentation de +3,5% entre 2009 et 2011 et CDD, un volant de 25 %, et le chiffrage dans tous les services du nombre d'emplois nécessaires à un service de qualité.

✚ **Sur les salaires** - Les postiers doivent avoir la reconnaissance de leur travail. Les négociations salariales doivent s'ouvrir sans tarder.

✚ **Sur les conditions de travail** - Le bien-être au travail passe par un changement radical de l'organisation du travail et des rapports sociaux.

✚ **Sur le service public** - Il doit être rénové et placé au cœur de la stratégie de La Poste. C'est lui qui donne un sens à notre travail pour l'intérêt des postiers et des usagers quels qu'ils soient et sur l'ensemble du territoire.